



1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise	
Nom du produit	: DEBOUCH'VIT CUISINE ECOGENE 1 L (réf. 068098)
Utilisation du produit	: Déboucheur ménager
Société	:  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME tel : 33 (0)5 62 71 78 88
Téléphone en cas d'urgence	:  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME tel : 33 (0)5 62 71 78 88

2. Composition/informations sur les composants					
Composant dangereux	Conc. (%w/w)	N° EINECS	N° CAS	Symbole pur	Risques
Acide sulfurique	> 65 %	231-639-5	7664-93-9	C	R35
Phrases de risques : voir rubrique 16					

3. Identification des dangers	
Classification	: CORROSIF
Dangers pour l'homme	: Provoque de graves brûlures.
Dangers pour l'environnement	: Nocif pour les poissons. Nocif pour la daphnie.
Autres informations	: Par corrosion des métaux, formation d'hydrogène inflammable et explosible.

4. Premiers secours	
Après contact avec la peau	: Douche immédiate en enlevant rapidement les vêtements souillés sous la douche, et lavage abondant et prolongé à l'eau. Parfaire le lavage avec une solution neutralisante : (Triéthanolamine 5 – 10 %) En cas de brûlures étendues, hospitaliser.
Après contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes. On peut utiliser de l'eau froide. Consulter d'urgence un ophtalmologiste.
Après inhalation	: Déplacer la personne à l'air frais. S'il ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Après ingestion	: Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient, puis hospitaliser d'urgence.
Remarques générales	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement. Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

5. Mesures de lutte contre l'incendie	
Moyens d'extinction	: Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Rabattre les gaz/fumées/poussières par pulvérisation d'eau. Prohiber toute source d'étincelle et d'ignition – Ne pas fumer. Travail par points chauds : permis de feu. Prévoir un système d'évacuation des conteneurs. En cas d'incendie à proximité, éloigner les conteneurs exposés au feu.
Dangers d'exposition	: Par corrosion des métaux, formation d'hydrogène inflammable et explosible.
Equipement spécial de sécurité	: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection anti-acides.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	: Prohiber le contact avec la peau et les yeux. Prohiber toute source d'étincelle et d'ignition – Ne pas fumer.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas rejeter en grosse quantité à l'égout, ni dans le milieu naturel. Endiguer et pomper. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts en grosse quantité, avertir les autorités compétentes.
Méthodes de nettoyage	: Récupération : à chaud : capter les gaz par lavage à l'eau et la traiter. Pomper dans un réservoir de secours inerte. Arroser les flaques à l'eau et la récupérer. Neutralisation : diluer dans de l'eau (ne pas verser d'eau dans l'acide) Neutraliser avec un carbonate alcalin.

7. Manipulation et stockage

Manipulation	: Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits : LIQUIDES CORROSIFS. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Prévoir douches et fontaines oculaires. Prévoir un poste d'eau à proximité. Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité. Prohiber les points d'ignition à l'ouverture des réservoirs – Ne pas fumer. Travail par points chauds : permis de feu. Ne pas verser d'eau dans l'acide. Mettre en contact progressivement l'acide dans l'eau (réaction très exothermique). Eliminer immédiatement les flaques de produit.
Stockage	: Protéger de la chaleur. Stocker à l'extérieur. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker dans des réservoirs équipés de dessécheurs d'air. Prévoir cuvette de rétention et sol imperméable résistant à la corrosion avec écoulement vers une fosse de neutralisation. Prévoir mise à la terre et matériels électriques étanches.
Produits incompatibles	: Alcool propargylique (réaction explosive). Eau. Bases. Matières combustibles. Oxydants.
Matériaux d'emballage	: Polyéthylène. Eviter les métaux légers et les alliages en présence d'humidité, y compris pour les parties de l'installation en contact avec le produit.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Nom des ingrédients	<u>TLV/PEL</u>
Acide sulfurique	non disponible

Contrôle de l'exposition professionnelle

S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Protection des mains	: Gants en PVC.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité. En cas de risques de projections : écran facial
Protection de la peau	: Bottes antidérapantes. Vêtement de protection anti-acides.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Non disponible

9. Propriétés physico-chimiques

Information générales

Etat physique et aspect : Liquide
 Couleur : Noir
 Odeur : Piquante

Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement

pH (20°C) : < 1
 Point d'ébullition : Non disponible
 Masse volumique : 1,6 g/cm³ (20°C)
 Dangers d'explosion : Non disponible
 Hydrosolubilité : Réaction exothermique, complètement soluble.
 Pression de vapeur : Non disponible
 Inflammabilité (solide ou gaz) : Non disponible
 Viscosité (25°C) : 5 – 10 mPa.s (Cps)
 Indice d'évaporation : Non disponible

Autres données de sécurité

Aucune : Réaction exothermique au contact de l'eau.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : Protéger de la chaleur.
 Matières à éviter : Métaux (à chaud ou en présence d'humidité)
 Formation d'hydrogène.
 Alcool propargylique (réaction explosive).
 Eau, bases (réaction exothermique).
 Matières combustibles (carbonisation).
 Oxydants.
 Produits de décomposition dangereux : Par corrosion des métaux, formation d'hydrogène inflammable et explosible.


11. Informations toxicologiques

	<u>N°CAS 7664-93-9</u>	<u>Valeur / Effet</u>
	<u>composants dangereux</u>	
	ACIDE SULFURIQUE	
Toxicité orale aiguë DL(50)	: Non disponible	
Toxicité dermale aiguë DL(50)	: Non disponible	
TOXICITE AIGÜE	: Non disponible	
Inhalation	: Inhalation de brouillards : sévèrement irritant pour les voies respiratoires.	
Ingestion	: Brûlures graves du tube digestif. : Etat de choc.	
EFFETS LOCAUX	:	
Inhalation	: A forte concentrations de vapeurs/brouillards : : Sévèrement irritant pour les voies respiratoires. : Risque d'œdème pulmonaire. : Séquelles de type asthmatiforme possibles après un épisode de forte intoxication aiguë.	
Contact avec la peau	: Corrosif pour la peau. : Provoque de graves brûlures.	
Contact avec les yeux	: Corrosif pour les yeux. : Lésions graves avec séquelles possibles si un lavage n'est pas effectué rapidement.	
EFFETS SPECIFIQUES	: Des études épidémiologiques ont décrit une augmentation de risque de cancer du pharynx parmi des personnes professionnellement exposées de façon répétée à des concentrations élevées de brouillards contenant de l'acide sulfurique concentré. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC) a classé en catégorie 1 (cancérogène : preuve suffisante pour l'homme) l'exposition à des brouillards d'acides inorganiques contenant de l'acide sulfurique.	

12. Informations écologiques		
Ecotoxicité	: Nocif pour les poissons : CL50, 24 h (Brachydanio rerio) = 82 mg/l Nocif pour la daphnie : CE (l)50, 24 h = 29 mg/l	
	<u>N°CAS 7664-93-9</u>	<u>Valeur / Effet</u>
	<u>composants dangereux</u>	
	ACIDE SULFURIQUE	
Mobilité	: Non disponible.	Non disponible
Persistance et dégradabilité	: Non disponible.	Non disponible
Potentiel de bio-accumulation	: Non disponible.	Non disponible
Effets nocifs divers	: De par sa composition : Nocif pour les poissons. Nocif pour la daphnie.	

13. Considérations relatives à l'élimination	
Elimination des résidus	: Diluer dans de l'eau (ne pas verser d'eau dans l'acide). Neutraliser avec un carbonate alcalin.
Elimination des emballages contaminés	: Nettoyer le récipient avec de l'eau. Neutraliser avec un carbonate alcalin.
Autres informations	: Pour éliminer les produits non utilisés, les apporter en déchetterie (selon la réglementation municipale).

14. Informations relatives au transport	
Classe ADR	
Classe	: 8
Numéro ONU	: 1830
Groupe d'emballage	: II
Nom	: LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (acide sulfurique)
Etiquette	: 8

15. Informations réglementaires	
Classification	: Le produit est classé et identifié suivant la Directive 1999/45/CE
Symbole(s)	:
	
Identification(s) de danger	: CORROSIF
Phrases de risques	: R35 Provoque de graves brûlures.
Phrases de sécurité	: S1/2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage. S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais verser d'eau dans ce produit.

16. Autres informations

Texte des phrase(s) R mentionnées dans la partie 2	: R35	Provoque de graves brûlures.
Sources des données	: Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE, 2001/58/CE et du règlement CE n°1907/2006 (REACH).	
Service établissant la fiche	: Service laboratoire	
Parties modifiées / version précédente	: Parties 13, 16.	

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 06/08/09. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.